JOURNAL D

POLITIQUE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction. s'adresser au bureau du Journal Rve de Lorraine à Monaco (Principauté).

Abonnements:

PARAISSANT LE DIMANCHE - TOROGE TO TORON

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rous eau, 3, et chez M. St-Hilaire

Les lettres et envois non affranchis sevent refusés

Les manuscrits non insérés, ne seront pas rendus.

Insertions:

25 cent. la ligne.

Connais f	u le pays	où les citi	cons 1	nArisscht
(60	erus, te	e Chanson	do M	liguan).

six mois TROIS MOIS Pour l'ÉTRINGER		6 ,, 3 ,, e en sus.		Les abonnemen	its comptent de	ı 1 er et du 15 de ch	aque mois.		RECLAMES On traite de	gré à gré pour les au	tres insertiens
		•	BUL	LETIN MÉT	'ÉOROLO	GIQUE DU 1.	5 AU 21	AVRIL.			
DATES	THERMON	MÈTRE CEN	NTIGRADE	ETAT del'atmosphère	VENTS	DATES	THERMON	MÈTRE CEN	NTIGRADE	ETAT del'atmosphère	VENTS
	8 HEURES	2 NEURES	6 HEURES				8 HEURES	2 HEURES	6 HEURES		
15 Avril 16 Id. 17 Id. 18 Id.	16 5 16 » 15 4 16 1	17 » 17 8 16 5 17 »	16 × 16 1 15 × 16 ×	Beau id. Nuag. id.	Nul id. id. S. S.Æ.	19 Avril 20 Id. 21 Id. Mois	45 7 45 7 46 2 de Mars 22 ja	16 4 14 3 17 5 ours beaux ; 4	14 8 13 7 16 9 4 de vent ; 3	Couv. id. Beau le pluie.	Nul id. id.

Monaco, le 22 Avril 1860.

La votation qui a eu lieu à Menton et à Roquebrune, les 15 et 16 de ce mois, ne présage en rien l'annexion de ces communes à la France, les questions relatives à la Principauté ne pouvant être abordées que lorsque le traité signé à Turin le 24 mars dernier sera devenu exé-

Du reste l'intervention précédemment exercèe par le Gouvernement de S. M. l'Empereur, dans l'intérêt de S. A. S. le Prince de Monaco, est un sûr garant, pour les populations, de l'esprit d'équité qui présidera au règlement ultérieur des rapports de la France avec la Principautė.

FEUILLETON DU JOURNAL DE MONACO.

LA BORDIGHERA

Il faut voir à Nice les oliviers, les rosiers et les oranges d'or; à Monaco les caroubiers et les euphorbes; à Menton les citronniers chargés en tout temps de fruits et de fleurs; mais si vous voulez des palmiers réellement vivants, il faut aller jusqu'à la Bordighera. En 1584. l'obélisque fameux qui s'élève à Rome sur la place du Vatican, gisait encore enfoui dans le sol, près de l'ancienne sacristie de San Pietro [En moins d'une année, Sixte V dont l'implacable volonté remuait les pierres comme les hommes, fit dégager et transporter à sa destination le monument immense dont les dimensions avaient jusqu'a-Lors découragé les papes et leurs ouvriers. Le jour où Domenico Fontana devait poser le bloc sur son piédestal, un édit du saint-père annonçait que quiconque ferait entendre le moindre bruit pendant l'érection de l'obélisque

Au moment où la question d'annexion de Nice à la France vient d'être résolue, il n'est pas étonnant de voir la presse jeter les yeux sur la Principauté de Monaco. Des renseignements errones publies par des journaux à la solde du Piémont sur les prétendues difficultés de sa situation intérieure, ont signalé le petit Etat comme une anomalie dont la place est toute marquée dans la question italienne. Nous citions avec Les Nationalités, dans notre dernier numero, une appréciation et des inductions tirées de l'Opinion Nationale qui n'ont pas d'autre base.

En opposant simplement et une fois pour toutes la vérité à ces erreurs, nous aurons suffisamment prouvé que la Principauté est en dehors de toutes les question asi ées. Et d'abord, voici ce que disait le Nord dont les assertions ont servi de point de départ à l'Opinion Nationale.

serait puni de mort, car on aurait craint que le murmure de la foule ne troublât les travailleurs et ne les empêchât de suivre attentivement les instructions de l'architecte. Ainsi l'œuvre gigantesque fut accomplie devant un peuple muet de statues ou de fantômes que dominait la tête dure et pensive de l'Agamemnon apostolique, assis sur un grand siége de pourpre. Mais tandis que le monolithe se dressait enfin et que le sifflement des câbles et des poulies troublait seul l'effroyable silence, tout à coup on entend un craquement sinistre; l'obélisque reste immobile, puis baisse de quelques pouces; les cordages, détendus par la traction, n'avaient plus de prise sur la masse énorme. — Mouillez les cordes ! s'écria alors une voix audacieuse dont le retentissement fit monter le sang'au visage du pontife. Cependant le conseil avait été immédiatement suivi ; la formidable colonne était debout, devant un peuple frémissant d'admiration; mais déjà les gardes suisses, fidèles à leur consigne, amen vient aux pieds de Sixte V le coupable, un pauvre capitaine de commerce, natif de San Remo. Pour cette fois seulement, le redoutable apôtre, ne

- Les révolutions de 1848 bouleversèrent la
- » Principauté de Monaco, comme bien d'autres états en
- » Italie et en Europe. Les plus belles parts des domaines, et des sujets du petit Souverain, et notamment la ville
- de Menton, le plus riche jovau de sa couronne, se se-
- parérent de lui et s'annexerent des lors à la Sardaigne,
- qui, bon gré mal gré, n'a pu refuser de les gouverner jusqu'à ce jour.
- » Ces faits rappelés, la question, comme on le voit, est bien claire. Il y a d'un côté un Prince légitime, un
- Souverain armé de tous les droits que protège l'ancien
- » droit public de l'Europe ; d'un autre côté des popu-
- lations qui se sont séparées de lui et se sont annexées
- » depuis douze ans à un autre Etat. Enfin, il y a les » traités européens qui consacrent les droits du Prince
- et de l'Etat et les placent sous le protectorat d'un autre
- Etat. C'est, comme on le voit, plus la complication
- spéciale du protectorat, la même situation et les mê-
- mes questions que celles qu' ont soulevées tous les au-
- res Etats de l'Italie. Rendra-t-on la Principauté à son
- » ancien Souverain par respect pour le droit tradition-
- nel? Sanctionnera-t-on les vœux des populations par
- respect pour le droit des nationalités? Abrogera-t-on ou
- » fera-t-on respecter les traités européens en réformant ou en maintenant l'état de choses qu'ils ont établi?

recula pas devant une faute politique. En dépit de l'édit sanglant, le marin Bresca ne sut pas mis à mort, et recut le titre de capitaine de l'armée pontificale, avec le droit d'arborer le pavillon papal sur son navire. Puis, ce qui valait mieux encore, Sixte V lui accorda, pour lui et pour ses descendants, le privilège exclusif de fournir les palmes employées à Rome pendant la semaine sainte. Voilà pourquoi la Bordighera est encore aujourd'hui couverte de palmiers cultivés par les Bresca, et voilà pourquoi je me suis mis en route pour ce village de féerie, trop beau pour des yeux mortels. Vingt fois j'avais lu dans tous les guides possibles l'historiette relative à l'ob-lisque de la place San Pietro, mais je l'ai seulement aimée en la retrouvant écrite en un style émouvant et riche dans le roman de J. Russini, intitulé le Docteur Antonio. L'éminent publiciste Italien a doté la Bordighera d'une héroïne, idéale comme les jeunes filles les plus exquises de sir Walter Scott, et le souvenir de Lucie Davenne, la douce amie de Speranza, est désormais inséparable des campagnes fleuries où le poët l'a exilée pendant une saison de printemps.

- » Telle est la question, et, comme on le voit, c'est, en
- » miniature et dans les proportions les plus infimes,
- » la question italienne tout entière.

Il y a une réponse simple à faire, avonsnous dit, à toutes ces questions. Cette réponse la voici: L'annexion de Menton et Roquebrune à la Sardaigne n'a jamais eu lieu.

En 1848, alors que le moment semblait favorable, le Piémont chercha à faire tourner à son profit le protectorat qu'il devait à la Principauté. Des meneurs furent chargés de provoquer des troubles qui nécessitassent son intervention; de la protection il passa à la surveillance, de la surveillance à l'oppression, et de l'oppression il chercha à passer à l'absorption; puis, ces mesures iniques qui prétendirent un instant s'appuyer sur le sentiment populaire avortèrent si complètement, que, de guerre lasse, le Piémont les abandonna brusquement pour aller chercher dans la poussière des archives, nous ne savons quels titres féodaux en opposition singulière avec les faits sur lesquels il avait prétendu d'abord baser l'annexion.

Malgré donc ses efforts et ses moyens absolus, non seulement Menton et Roquebrune ne subirent pas l'annexion, mais la scission opérée, et les douze années d'influence que l'întermédiaire d'une autorité provisoire soudoyée permettait de calculer, n'aboutirent à rien.

Entre autres raisons de cette résistance, et en dehors du sentiment national et de l'attachement au Souverain survivant à ces menées, nous n'avons qu'à citer celles qui s'appuient sur le simple sens commun. Il est évident que l'intérêt des deux villes à garder des avantages qu'elles doivent à leur seul titre de villes de la Principauté, avantages vis à vis desquels les charges pesant sur les villes pièmontaises se présentaient comme une véritable catastrophe, il est évident, disonsnous, que cet intérêt ne pouvait pas être mis hors de compte par elles. Et c'est seulement en le respectant que le Piémont a pu prolonger la situation.

Je n'ai pas rencontré sa robe blanche dans les petits sentiers eu verdit l'acanthe, mais j'ai vu les arbres précieux qui donnaient à sir John Davenne l'idée de construire dans ses serres une palmiérerie, et je ne crois pas que les yeux humains puissent être ravis par de plus rares enchantements.

C'est tout d'abord un tel éblouissement de vive et savoureuse verdure, que l'œil éperdu flotte comme dans
un de ces délires des symphonies où la fureur du musicien impose à [toute la nature la couleur et l'accent de
son rêve; du bord de la mer au fond de la campagne, en
jardins, en pépinières, en terrasses étagées, coupées de
petits ruisseaux verdoyants et murmurants, les palmiers
lancent wers le ciel leurs rameaux droits, hardis, luxuriants, agités à peine par le vent tiède, sublimes comme
la gloire, et, comme la prière, avides d'éther et d'azur.
Vers les étoiles! vers les étoiles! sembleut s'écrier ces
mobles feuilles qui dédaignent la terre, et qui sont, comme l'âme humaine, affamées de bleu et altérées d'infini.
Parmi ces jardins, les uns sortent à peine de terre; les

Ceci posé, où se trouve la question de Monaco, comme on veut bien l'appeler, et en quoi la situation de la Principauté est-elle en résumé en miniature de la question italienne?

La Principauté n'est ni divisée, ni agitée. A-t-elle oui ou non des droits d'exister? C'est là que se résume toute la question.

Or, à cette question, les moins bien renseignės savent parfaitement que répondre, et n'ignorent pas que l'histoire de notre pays, tout à son honneur, tient plus de place peutêtre dans les chroniques que son territoire sur le sol de l'Italie. A quel titre pourrait-on étouffer, aujourd'hui qu'on en fait un principe pour tous les peuples, une nationalité assez vivace pour avoir traversé depuis neuf siècles les âges et les événements en dépit de la faiblesse de son berceau? Qui pourrait y songer? Peut-être voudrait-on prendre pour prétexte l'obstacle que la Principauté peut faire aux combinaisons territoriales nouvelles? Mais ce prétexte que le Piémont n'a point oser formuler pour sa part à l'appui de ses tendances, comment la France pourraitelle songer à le soulever? Autre pays, autres mœurs!... D'ailleurs, les conditions d'un protectorat sont des plus faciles à régler avec l'Empereur, aujourd'hui surtout que les nouvelles libertés commerciales, ainsi que la sage impulsion donnée à son peuple par notre Prince ont nivelé les frontières et les institutions des deux pays; et nous affirmons aux journaux qui s'en posent la question, que si le sentiment national de la Principauté ne permet d'envisager le protectorat français que comme une transaction à leurs idées, du moins un sentiment de reconnaissance, traditionnel la tient-il pour agréée. L'époque heureuse de la Principauté, son âge d'or remonte précisément au temps où le protectorat français vint lui garantir les limites que lui a si bien tracées la nature. N'a-t-elle pas prouvé quel souvenir elle en gardait, en fournissant depuis, à l'armée française, autant d'officiers de tous grades qu'on en compterait dans un territoire dix fois plus étendu de la grande na-

palmes sans trone y semblent des jets de verdure : dans d'autres, les arbres trois fois séculaires sont des géants aux panaches terribles: à vos pieds, vous avez les palmes naissantes, mais déjà fières', car, à peine né, ce feuillage auguste a déjà l'orgueil de sa destinée impérissable; sur vos têtes, les grands palmiers, minces, hardis, couronnés de feuilles comme les colonnes démesurées d'un temple idéal; les uns sont penchés au bord du chemin comme un génie qui prend son vol; d'autres escaladent une maçonnerie qui leur cachait le ciel; ceux-là, touchant à peine du pied une muraille effritée, s'élancent dans l'espace, soutenus tout entiers dans l'air, qui semble leur prêter des ailes. Et tout cela si frais, si riche, si verdoyant que, pour l'esprit trompé, ces rameaux se changent en océans, en ruisseaux, en fleuves, en cascades de verdure. D'autres fois, quand notre imagination les anime, ce sont des saints, des troupes de guerriers et d'anges équipés pour la conquête d'une Jérusalem céleste. Rien ne porte le cachet de l'éternité comme ces palmiers qui lentement, lentement, mais d'un vol

tion? Aussi, qu'on le sache, après son désir de garder son Souverain et son indépendance, la Principauté n'a pas de vœu plus unanime et plus ardent que celui de retrouver auprès de la France l'appui loyal qui, depuis 45 ans, a manqué à son essor. Elle sait qu'avec lui, les entraves qui arrêtent depuis douze ans son commerce, son industrie, ses libertés, tomberont enfin, et elle appelle de toutes ses sympathies l'influence qui dissiperait les germes de discorde avortés dans son sein. L'identité de ses mœurs, de son langage et de sa législation avec ceux de la France sont une garantie de la facilité des rapports à établir; le sentiment de ses intérêts mêmes concorde donc avec ses sentiments traditionnels..... mais il y a loin de ses sentiments, nous le répétons, à un désir d'annexion.

Quant à l'hypothèse d'une cession consentie par le Prince Charles III, hypothèse qui s'est reproduite vingt fois dans l'*Indépendance belye* et dans beaucoup d'autres journaux, sous la forme d'un fait accompli, nous n'avons pas à la combattre, ces bruits ayant été officiellement démentis.

Les feuilles libérales devraient avant tout savoir, aujourd'hui surtout que l'esprit de Souveraineté populaire souffle de tous les points de l'horizon, qu'un peuple, si petit qu'il soit, a son droit d'autonomie aussi sacré que celui des nations les plus puissantes, et que ce principe, qui a pris naissance dans les plis du drapeau français, ne saurait manquer an cœur de l'un des premiers-nés de sa noblesse.

La Principauté attend donc de l'avenir que réalise en ce moment l'Italie, le respect de son indépendance; elle y compte. Elle y compte comme sur un droit que le Prince Charles III, fort de l'attachement de son peuple saura faire respecter, et la France ne lui refusera point la protection qu'elle lui demande.

La Patrie, du 20 avril, publie la lettre suivante:

Paris, 18 avril.

Monsieur,

A l'occasion de l'annexion de Nice à la Franc, divers

implacable et sûr, montent vers l'abime qui les attire. Chaque année donne quelques pouces à peine au tronc, qui ne se forme que par le pied des branches coupées, et sur nos têtes s'agite tout un monde dans ces arbres déjà grands comme des colonnes triomphales; beaucoup sont si vieux et tant de fois séculaires, que leur tronc, naguère rugueux et formé d'écailles imbriquées, est devenu dur dur et lisse comme un fût de marbre. Quelques palmiers aussi, las sans doute d'un effort inouï, sont tout à fait couchés, étendus le ventre contre terre, comme un pélerin brisé de fatigue; mais chez ceux-là aussi le feuillage regarde aussi les vastes plaines d'azur, comme l'aspiration à Dieu, qui ne s'endort pas dans les âmes ardentes, même lorsqu'elles sont enveloppées dans les voiles funèbres du sommeil.

Théodore de Banville

La suite au prochain numéro.

journaux français et étrangers, s'occupent de la prétendue cession totale ou partielle de la Principauté à S. M.

D'après les ordres de S. A. S. le Prince Charles, j'ai recours à la publicité de votre honorable journal, pour démentir ces bruits, et pour affirmer qu'il n'y a eu et qu'il n'y a aucunes négociations à ce sujet, les questions relatives à la Principauté ne pouvant d'ailleurs être abordées que lorsque le traité signé à Turin, le 24 mars dernier, sera devenu exécutoire.

En vous priant de vouloir bien insèrer ma lettre dans votre prochain numéro, je vous offre, M. le directeur, avec mes remerciments, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le colonel premier aide-de-camp, Vte de grandsaigne

On lit dans les Nationalités;

Uue dépêche de Menton, datée du 9, fait connaître que le geuverneur de Nice, sans se préoccuper autrement de l'ndépendance des villes de Menton et de Roquebrune, fait afflicher qu'elles seront appelées le 15 avril, à voter par oui ou par non, si elles veulent être annexées à la

Cette manière de faire trancher, par un vote circonscrit habilement en deux mots, une question n'avant aucune indentité avec l'arrondissement de Nice, paraît d'un zèle qui excède indubitablement celui du gouvernement français. On conçoit qu'un gouverneur sarde fasse ainsi sa cour à l'empire, mais on ne comprendrait pas que la France considérât les villes de Menton et de Roquebrune comme des cités faisant partie des cessions accordées à Napoléon III par Victor-Emmanuel.

Ces villes appartiennent, en vertu des traités, à la principauté de Monaco.

Si leurs populations sont consultées loyalement, non pour savoir si elles veulent, oui ou non, appartenir à la France, mais au contraire, si elles veulent, oui ou non, conserver leur autonomie, sous le protectorat français, pas un électeur désirant le bien du pays, n'hésitera à se prononcer pour le Prince Charles III et le protectorat francais.

L'adresse envoyée par les habitants de Menton à l'empereur des Français prouve jusqu'à l'évidence l'opinion que nous venons d'émettre.

(Suit l'adresse, revêtue de 303 signatures, que nous avons insérée précédemment.),

W 58 558 8 On lit dans la Gazette du Midi:

Charles III Prince de Monaco, ne cede pas sa Principauté. Il en a fait donner l'assurance à l'Indépendance Belge. Cependant, M. Lubonis, nouveau Gouverneur de Nice, n'en a pas moins fait afficher à Roquebrune et à Menton, l'invitation aux comices pour demain 15 et lundi 46.

M. de Cavour, dans son traite du 24 Mars, a-t-il pu céder à M. Benedetti des communes qui n'appartiennent pas légalement au Roi de Piémont? or, Menton et Roquebrune ne lui appartiennent pas, puisqu'en 1848, il n'y eût pas plébiciste, comme nous avons vu pour la Toscane et l'Emilie, en 1860 ; il n'y eût pas non plus la sanction de la chambre des députés, comme nous l'avons vue hier, ni celle du Sénat qui sera donnée aujourdhui.

Le Piémont avoue que, pour s'adjoindre des provinces, il faut tout cela. Donc les deux villes en question ne lui sont pas annexées.

M. Lubonis fait donc ici du zèle déplacé, d'autant plus que la vraie frontière de montagnes que demande l'Empire Français laisse en dehors Monaco, Roquebrune et Menton. Cette frontière, doit s'arrêter à la montagne de la Turbie qui, partant de la Testa de Can près de Villefranche, va vers le nord- est se lie aux Alpes maritimes.

On lit dans le Sport:

La principauté de Monaco, dont nous avons parlé la senaine dernière, n'est point possédée aujourd'hui comme nous le disions, à titre de réversion par le duc de Valentinois, - ce titre, en effet, a été donné avec la pairie par

Louis XIII à la maison du Prince de Monaco, mais il est d'usage qu'il soit porté par le fils aîné, qui le qu'tte en devenant prince régnant.

La Principauté de Monaco a été érigée en 968 (voir l'almanach Gotha), par l'empereur Othon, en faveur d'un Grimaldi, dont les descendants la possèdent encore aujourd'hui; cette dynastie est donc l'une des plus antiques races souveraines, de l'Europe. Il y a trois villes, Monaco, Menton et Roquebrune, dont la population est d'environ 10,000 ames.

Ce pays est un des plus pittoresques qu'on puisse voir, son climat est très-doux et très-sain. Une société puissante y a fondé un Casino qui marche sur les traces de Baden et de Hombourg.

S. A. S. Charles III, prince régnant, est né en 4828; il a été élevé en France, où il fut connu jusqu'en 1854, époque de la mort de son père, sous le nom de duc de Valentinois.

Jusque-là il habitait presque toujours Paris, où il se faisait remarquer par son élégance, ses goûts artistiques et ses fêtes splendides. Il épousa la princesse Antoinette de Mérode, qui fut l'ornement des salons parisiens par sa beauté et sa grâce, mais une maladie cruelle la tient, depuis quelques années, éloignée du monde.

Le Prince Charles, depuis qu'il est monté sur le trône, passe une grande partie de l'année, principalement l'hiver, dans son palais de Monaco, qu'il a fait restaurer avec beaucoup de goût et de magnificence; là, il mène une grande existence; il reçoit la colonie étrangère de Nice, donne des hals et fait jouer la comédie sur son théâtre.

L'été, le Prince habite le beau château de Marchais, dans le département de l'Aisne, l'ancienne résidence des Guise, acquis il y a quelques années, moyennant dix-huit cent mille francs, du comte Achille Delamarre, et qui est bien connu des amateurs de chasse.

€ 50€ 550 NOUVELLES LOCALES

On écrit de Paris que le Prince a cu dimanche dernier 45 avril, une nouvelle conférence avec S. E. M. Thouvenel, Ministre des affaires étrangères.

M. Augusto Day pacien administrateur de la Société des Bains de Monaco, est mort récemment à Marseille.

La propriété des Spélugues a été adjugée à M. Griois, moyennant 40,050 francs.

CHRONIQUE DU LITTORAL

On lit dans une correspoudance particulière du Messager de Nice,

Paris 47 Avril.

S'il faut se rapporter à ce qui se dit depuis quelques jours, Monaco resterait comme par le passé sous la souveraineté de son Prince Charles III, qui tient décidément à conserver son rang parmi les souverains de l'Europe. Le fauteuil au Sénat et les 200,000 f. de rentes qui devaient être données au Prince de Monaco en échange de sa pet'te principauté ne sont pour le momen', du moins, que des rêves sortis du cerveau d'un nouvelliste. Roquebrune et Menton qui se sont séparées en 1848, reviennent à la France, par suite du traité de cession confirmé par l'éclatant vote de dimanche dernier.

D'après une circulaire du ministre de la guerre adressée aux commandants des brigades et de tous les corps de l'armée sarde, les officiers, sous-officiers et soldats nés dans l'arrondissement de Nice ont dû être appelés le 22 courant à voter sur l'annexion de leur pays à la

Le même vote doit avoir lieu le 23 pour les officiers, sous-officiers et soldats nés en Savoie.

Le résultat des votes niçois est maintenant partout connu: 6,810 sur 7,821 ont été affirmatifs.

Le Messager de Nice, fait remarquer que ce total de 6,810 se prête à u e singulière combinaison. En changeant l'ordre des chiffres, on trouve la date de 1860; en en fesant l'addition, on trouve pour résultat le nombre 15, date du jour du vote.

Nous tenons de bonne source que l'Empereur et l'Impératrice se rendront à N ce prochainement.

Les travaux du chemin de fer de Teulon à Nice, compris entre Toulon et Solliés-Pont, et divisés en trois lots, viennent d'être co cédés par la compagnie à trois entrep: eneurs: M. Brunet, Chatelsin et Foarnéiy.

Cestravaux seront en voie d'éxécution sous peu de jours, et on pense que la ligne entière sera achevée le plus promptement possible, maintenant surtout que le comté de Nice est annexé à la France.

On sait d'ailleurs qu'un grand nombre d'ouvriers sont occupés depuis plusieurs mois aux travaux si importants de la ligne dans l'Estérel, et à la Napoule, près Cannes.

LE JOURNAL DES COUTUMES DE LA COUR DE FRANCE et des Cours Etrangères à commencé sa publication hebdomadaire; la première livraison que nous avons sous les yeux nous paraît assez intéressante pour que nous la recommandions particulièrement à nos lecteurs.

Quoique son titre indique suffisamment que ce journal s'adresse aux personnes du grand monde, il intéresse néanmoins tous ceux qui s'occupent d'études historiques, et sa place est marquée en province dans les Châteaux de tous les âges, mais surtout dans ceux auxquels se ratta-chent de vieilles légendes et des souvenirs historiques. Le cérémonial de la Cour de France depuis l'origine

de la Monarchie française jusqu'à nos jours occupera une grande part dans ses colonnes. Il participera donc de l'histoire pour ses récits, de la littérature par ses nouvelles, et de la mode parisienne par un courrier que Madame Constance Aubert écrira pour lui. Le prix de l'abonnement est de 20 fr. pour la France

ct de 25 fr. pour l'Etranger. On s'abonne à Paris, rue de Marengo, 6.

MOUVEMENT DU PORT DE MONAÇO Arrivées du 12 au 18 Avril

MENTON. — b. St-Maurice, c. Verrando, en lest.

NICE. — b. Conception, c. Sibono, m. d.

CETTE. — b. Bon Conseil, c. Gauthier, vin.

Id. — b. Belle brise, c. Carbon, vin.

Ste-MARGUERITE. — b. St.-Jean-Buptiste, c. Figari,

engiens.

MENTON. — b. Miséricorde, c. Lamberti, en lest.

FINALE. — b. St-Martin, c. Siceardi, m. d.

MENTON. — b. St-Joseph, c. Bottaro, en lest.

Départs du 12 au 18 Avril

Ste-MAXIME. — b. St-Maurice, c. Verrando, en lest. VINTIMILLE. — b. Conception, c. Sibono, m. d. MDNTON. — b. Bon Conseil, c. Gauthier, vin. Id. — b. Belle brise, c. Carbon, vin. St-TROPEZ. b. St-Jean-Baptiste, c. Figari, engiens. CERIALE. — b. Miséricorde, c. Lamberti, en lest. NICE. — b. St-Martin, c. Siccardi, m. d. SAVONE. b. St-Joseph, c. Bottaro, en lest.

ORCHESTRE DES BAINS DE MONACO

Sous la direction de M. CARLO ALLEGRI

PROGRAMME DU CONCERT

10	Daghela avanti un passo, Polcha Giorza
2°	Sinfonia nell'opera Nabucco Verdi
3°	Canto Religioso per violoncello eseguito
	dal Signor Borghini Piatti
40	Alice, Polcka Allegri
Ko	Duetto per Piano e violino eseguito dai Osborne et Signori Graire e Allegri
0	Signori Graire e Allegri Bériot
60	Duetto nell'opera Rigoletto Verdi

Bazzini

AVIS

La vente aux enchères publiques des immeubles pro-venant de la faillite de la Société des Bains, constituée le 13 juillet 1856, sera continuée pour le terrain sis sur la promenade St-Martin et partie de la maison du sieur Lefranc, située au port, le 12 mai prochain, à 40 heures du matin, au Tribunal Supérieur de la Principauté.

Les Syndics: A. Schneider,

A. FOURNIER-BABEL.

E. LUCAS, Ridacteur-Girant. Imprimerie du journal de Monaco, rue de Lorraine.

SAISON D'ÉTÉ BAINS DE MONACO SAISON D'ÉTÉ 1860

L'admirable température dont jouit la riche vallée de Monaco, ses rivages ombragés et pittoresques, son horizon magique en font un séjour d'été sans rival. Nul site ne se prête mieux à la réalisation des avantages qu'un établissement de Bains de mer peut offrir sur le littoral méditerranéen.

Les BAINS DE MER sont construits à deux pas de la ville, à

l'ombre d'oliviers et de caroubiers séculaires dont la mer baigne le pied, au milieu de bois de citronniers et d'orangers. Ils offrent à la fois aux baigneurs, les avantages de l'action spéciale à l'eau de la méditerranée, la possibilité de prendre des bains à toute heure, et tous les agréments d une situation exceptionnelle.

ETRANGERS CERCLE DES

Le CERCLE DES ÉTRANGERS, situé au centre d'un jardin magnifique dominant la mer, est pourvu, de son côté de tout le confort et de toutes les distractions désirables.

Salons de Conversation, de lecture, jeux de Société. Nouveaux hôtels confortablement meublés, restaurants. — Prix

fetes, bals, concents, excursions,

ITINÉRAIRE DE PARIS A MONACO

Les trois quarts de la route par le chemin de fer de Marseille et Toulon. — Départ de Paris à 8 heures du soir. Arrivée à Marseille à 3 heures, à Toulon à 6 heures.

De Toulon à Nice, par les Messageries. — Départ immédiat.

De Marseille à Nice, par hâte un à vapeur.—Départ tous les mercredis et samedis à 8 heures du soir. Arrivée à Nice à 8 heures du matin,—et tous les jours par les Messageries Générales du Var, bureau à Marseille, rue Canebière, 7, et à Nice, Hôtel des Etrangers d'où part l'Omnibus de Monaco.

De Nice à Monaco, en 3 heures par Omnibus et voitures à volonté, au bureau des Messageries Générales, hôtel des Etrangers.

Trajet à volonté en trois quarts d'heure de Monaco à Menton.

SERVICE REGULIER

NICE & MONACO

DÉPARTS :

de NICE, au bureau des Messageries Générales, Hötel des Etrangers. de MONACO, au bureau des Omnibus, place

du Palais.

PRIX: 4 FRANCS. Voiture à 4 places, à toute heure,

RHSTAURANT NOGHES, rue du Tribunal. — Pension depuis 50 fr. — Chambres garnies.

PENSION au jour et au mois CLAUDE OLIVIER rue de Lorraine, à côté de la Poste CHAMBRES GARNIES.

HOTEL DES QUATRE NATIONS A MENTON

TENU PAR GUILLAUME ISNARD

Grands et petis appartements confortables, pour familles. Plein Midi et vue de la mer.

BAZAR MENTONNAIS

Rue St-Michel, Menton

Choix varié d'articles de toutes sortes - Par fumerie, porcelaines, objets d'art, etc.

Maison C. Barralis

🙀 A. FÉRAUDY RUE BASSE

IMPRIMERIE

RUE DE LORRAINE

Impressions de luxe et ordinaires — Circulaires — Factures -Prix-courants — Registres — Lettres de faire part — Cartes de visite, Cartes d'adresse, etc., etc.

PRIX TRÈS-RÉDUITS

HOTEL DE RUSSIE

TENU PAR H. MAUREL DE NICE

PLACE DU PALAIS, A MONACO

APPARTEMENTS, & CHAMBRES MEUBLES

AU JOUR ET AU MOIS.

LOGEMENT ET PENSION DE 7 A 12 FRANCS PAR JOUR

A 10 heures du matin et à 6 heures du soir.

REMISE ET ÉCURIE

MM. les Etrangers qui désirent louer à Monaco des villas, maisons, ou appartements meublés.

des chambres garnies, etc. peuvent s'adres-ser à l'administration du Cercle, rue de Lorraine, où les renseignements qu'ils pourront désirer leur seront fournis gratuitement.

Tous les ouvrages français et AVIS étrangers, dont il sera envoyé 2 exemplaires à la direction, seront annoncés dans le journal. — Un article spécial leur era consacré s'il y a lieu.

HOTEL DES ETRANGERS

TENU PAR GAZIELLO ANGE

Cet hôtel situé à deux pas de la plage de Monaco au milieu d'un jardin de citronniers t d'orangers offre à MM. les voyageurs tout e confort désirable. Prix modérés.

VATRICAN Place du Palais LIBRAIRIE Papeterie, Articles de bureau, Papier de musique, etc.

COMMISSION Cabinet de lecture. — Bureau des Omnibus de Nice à Monacc

AUX DOCKS DE MONACO

ANTOINE VATRICAN

Place du Palais, à Monaco.

Reçoit en consignation les Vins, Eaux-devie, Liqueurs et Comestibles des meilleures maisons de l'Europe.

Expédie en échange les Huiles d'olive, Figues, Oranges, Citrons et autres produits de a Principauté de Monaco.

Spécialité pour l'expédition des branches d'oranyers et de citronniers chargées de fleurs et de fruits.